

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LTÉE

L'INCIDENCE DES MISES À PIED SUR LA RECHERCHE AU CANADA

*(Réponse à la question posée par l'honorable
Gildas L. Molgat le 30 mars 1993)*

Malgré leurs répercussions sur le rythme de la recherche sur l'élimination des déchets de haute activité, les réaffectations du financement de coentreprises disponible effectuées au cours de la dernière année n'ont pas, pas plus que les mises à pied annoncées, eu d'effet sur le nombre d'employés travaillant pour le programme d'élimination des déchets nucléaires. Les laboratoires de Whiteshell poursuivent leurs travaux de recherche sur l'élimination des déchets de haute activité, qui doivent durer encore plusieurs années. Le procédé envisagé, celui du stockage en formations géologiques profondes de roche granitique dure, en est aux premières étapes du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui exige le maintien des compétences acquises par EACL au moins jusqu'à la fin du processus et jusqu'à ce qu'on ait décidé des futures mesures à prendre.

Le programme d'EACL sur les applications du rayonnement met l'accent sur toute une série d'applications industrielles, dont l'irradiation des aliments et l'amélioration des produits (plastiques et composés). Les récentes compressions n'ont pas touché ce programme. Les activités dans le domaine de l'irradiation des aliments ont été réduites il y a plus d'un an, mais elles sont suffisantes pour permettre à EACL de profiter des nouveaux débouchés qui pourraient se présenter. L'irradiation des aliments en offrirait d'excellents et, en fait, des indices laissent présager que le nouveau gouvernement américain appuiera et préconisera activement cette technologie. EACL a prévu être en mesure de profiter de la situation.

Rien n'est actuellement prévu pour déplacer les emplois associés aux programmes de recherche d'EACL. Si l'on projetait d'en déplacer plus tard, il faudrait nécessairement soumettre cette décision à des études de faisabilité. Les seuls postes qui doivent actuellement être transférés sont ceux créés aux termes du protocole d'entente entre EACL et la Saskatchewan et ont trait au travail de conception du CANDU-3.

Dans le cadre des mesures d'économie nécessaires à son bien-être à long terme, EACL a essayé de toucher le moins possible aux emplois et aux programmes. En même temps qu'elle annonçait des réductions de personnel, EACL a lancé une initiative de planification stratégique, avec la participation des administrations provinciales et municipales ainsi que le secteur privé, pour offrir de nouveaux débouchés aux laboratoires de Whiteshell et aux localités environnantes.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE CONSEIL CANADIEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS—SES LIGNES DIRECTRICES SUR LE CONTRÔLE DES PRIX

*(Réponse à la question posée par l'honorable
Lorne M. Bonnell le 31 mars 1993)*

Le rapport, qui est un document public, a été distribué à tous les participants du Forum sur la politique du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, tenu le 9 février 1993. Copie du rapport est annexée à l'intention du Sénat, pour information.

Est également annexée, à titre d'information, copie du Bulletin n° 9 dans lequel le Conseil propose de modifier ses lignes directrices.

Le 21 août 1992, le Conseil signalait aux parties intéressées qu'il examinait certains aspects liés à ses *Lignes directrices: Prix excessif*, produites en 1989. Il disait, dans le Bulletin n° 9, publié le 27 octobre 1992, être arrivé à la conclusion que certaines modifications aux lignes directrices pourraient être utiles. Les modifications proposées ont été publiées dans ce bulletin, pour avis et commentaires. Le Conseil sollicitait aussi des mémoires sur ces modifications en vue du Forum sur la politique concernant les *Lignes directrices du Conseil: Prix excessif*. Tous les mémoires ont été remis aux participants avant le Forum qui a eu lieu le 9 février 1993.

À la suite du Forum, le Conseil a formé le Groupe de travail sur les questions techniques issues des propositions d'amendement aux lignes directrices, qui est composé de représentants des parties intéressées. Le Groupe de travail doit faire rapport de ses travaux au Conseil d'ici la fin mai.

On a publié les modifications proposées aux lignes directrices; elles font actuellement l'objet de consultations et n'ont pas encore été remaniées. Selon son président, le Conseil annoncera les modifications qui seront apportées aux lignes directrices. Il examinera le rapport du Groupe de travail et modifiera en conséquence ses lignes directrices avant la fin de juin 1993.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS AU CANADA— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

*(Réponse à la question posée par l'honorable Royce Frith
le 31 mars 1993)*

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe avant tout des questions de santé. Le ministre a fait des efforts énormes, en favorisant la recherche-développement et l'essor de l'industrie pharmaceutique, pour que les Canadiens puissent se procurer d'excellents médicaments, et cela à des prix raisonnables. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, créé en 1987, joue un rôle important à ce sujet.